



Convocation
à l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires

jeudi 11 juin 2015, à 16h30,
à la salle de spectacles, à Saint-Imier

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Rapport de gestion et des comptes pour l'exercice 2014 avec rapport des réviseurs
Proposition : approbation des comptes et du rapport de gestion

2. Emploi du bénéfice

Proposition :	
Bénéfice reporté au début de l'exercice	Fr. 3'226'700
Bénéfice net de l'exercice	<u>Fr. 1'740'400</u>
Bénéfice disponible au bilan	<u>Fr. 4'967'100</u>
à répartir comme suit :	
Versement d'un dividende brut de Fr. 90.– par titre	Fr. 1'260'000
Attribution à la réserve spéciale	Fr. 20'000
Solde reporté	Fr. 3'687'100
Total	<u>Fr. 4'967'100</u>

Remarque: il est prévu de renoncer au paiement du dividende sur les actions détenues par La Goule.

Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de la présente proposition d'affectation du bénéfice, le dividende de Fr. 90.– pourra être encaissé à partir du 12 juin 2015, sur présentation du coupon N° 60, après déduction de l'impôt anticipé de 35 %, soit Fr. 58.50 net.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration
Proposition : décharge à tous les membres du Conseil d'administration

4. Election du Conseil d'administration
Proposition du Conseil d'administration
- Réélection du Conseil d'administration, soit
MM. Mario Annoni, La Neuveville, Roland Donzé, Les Emibois,
Arturo Egli, Langenthal, Vincent Gigandet, Le Bémont, Alain Schenk, Berne

5. Modification des statuts
Proposition du Conseil d'administration
Art. 12: Le Conseil d'administration se compose de cinq membres au moins qui sont nommés par l'assemblée générale; ils doivent être actionnaires.

6. Nomination de l'organe de révision pour l'année 2015
Proposition du Conseil d'administration : Ernst & Young SA

Le rapport de gestion, les comptes pour l'exercice 2014, le rapport de l'organe de révision seront déposés au siège de la société, à Saint-Imier, à partir du 11 mai 2015, pour examen par les actionnaires. Tout actionnaire peut demander un exemplaire de ces documents.

Les actionnaires peuvent retirer eux-mêmes leur carte d'entrée jusqu'au 10 juin 2015 au plus tard, contre dépôt de leurs actions (ou en présentant une attestation suffisante de dépôt auprès d'une banque) soit auprès de la société ou auprès de l'une des banques suivantes:

BEKB/BCBE à Berne	BEKB/BCBE à Saint-Imier
Banque Cantonale du Jura à Saignelégier	Credit Suisse à Saint-Imier

Les dépositaires au sens de l'art. 689 d. CO rév. sont invités à communiquer à la société suffisamment tôt, mais au plus tard le 10 juin 2015 à 16h00, le nombre des actions qu'ils représentent. Sont considérés comme représentants dépositaires, les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortunes professionnels.

Saint-Imier, le 20 avril 2015

Le Conseil d'administration